

AFFICHE DU TREKKING



PRÉSENTATION

Le **22ème championnat de France de Trekking sapeurs-pompiers** est organisé par l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Loire, en partenariat avec le SDIS de la Loire et l'Union Régionale des sapeurs-pompiers de AURA, sous l'égide de la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France.

La manifestation se déroulera du **9 au 12 septembre 2027 à proximité de saint-Etienne**. Les concurrents y découvriront les paysages authentiques du parc régional du Pilat.

Le village Trekking se situera au domaine de la Barollière sur la commune de Saint Paul en Jarez 42740.

La compétition rassemble 500 à 600 participants de toute la France, répartis en équipes de 4, masculines, féminines ou mixtes, ce qui en fait la 5ème épreuve sportive la plus importante parrainée par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Nouveauté cette année, après le retrait des dossards, les équipes participeront à un « prologue ». Cette épreuve surprise, qui durera une quinzaine de minutes, pourra faire gagner une à deux minutes pour la compétition du lendemain.

Le trekking se court sur 2 jours (vendredi 10 et samedi 11 septembre), avec en moyenne 30 km et 2000 m de D+ par jour.

Cette course technique combine difficultés d'une course de moyenne montagne, cohésion d'équipe et résistance physique des participants. Les concurrents doivent rallier tous les points d'un parcours en milieu naturel, en s'orientant seuls. Ils disposent d'une carte au 1\25000e, et choisissent le meilleur itinéraire pour se rendre au point suivant. Le terrain est propice aux **azimuts**. **Maîtriser les techniques d'orientation pourra faire gagner de précieuses minutes !**



LE MOT

Le comité d'organisation :

Seize ans après l'édition 2010 organisée à Millau, le Championnat de France de Trekking sapeur-pompier fait son retour dans l'Aveyron. Il se déroulera les 8 et 9 mai 2026 à Laguiole, sur le plateau de l'Aubrac.

Nous sommes très fiers de vous accueillir dans l'Aveyron. Cette 21ème édition a pour objectif de rassembler des sapeurs-pompiers de la France entière, et de promouvoir notre territoire. Nous avons hâte de vous faire découvrir les paysages de l'Aubrac, sa culture et son patrimoine.

Plus de 600 personnes, coureurs et bénévoles, seront rassemblées autour des valeurs sportives et humaines présentes dans l'institution des sapeurs-pompiers.

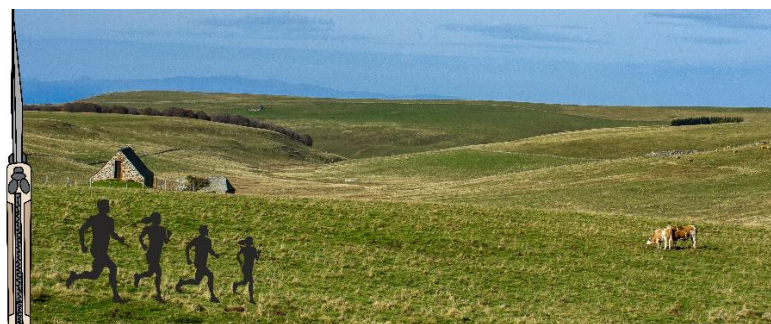
Les deux jours de course se dérouleront sur l'Aubrac. Le terrain de jeu sera varié et propice à l'orientation. Les choix, la stratégie et la technique seront aussi de la partie.

Le vendredi 8 mai, nous vous amènerons en bus vers un lieu de départ tenu secret, puis le parcours vous amènera jusqu'à l'arrivée, au niveau de la station de ski du Bouyssou.

Le samedi 9 mai, vous prendrez le départ sur l'emblématique place du taureau, à Laguiole, et l'arrivée se fera au camping.

Vos efforts seront bien sûr récompensés le samedi soir par le traditionnel repas des terroirs !

Faisons ensemble de cet évènement une réussite !



Les CO- présidents de l'UDSP 42 et SDIS42:



Chers amis sportifs,

La communauté des sapeurs-pompiers aura le plaisir de se réunir les 08 et 09 mai 2026 sur la commune de Laguiole et le plateau de l'Aubrac afin d'accueillir le Championnat de France de Trekking.



S'impliquer dans la mise en place d'une manifestation de niveau national, représente un véritable investissement. C'est, selon les départements ayant déjà organisé ces événements, une grande source de satisfaction, et je suis sûr que les sapeurs-pompiers de l'Aveyron goûteront également le formidable lien humain qui passe à travers le sport.

C'est le vivre ensemble, la convivialité qui nous est intrinsèque.

Adhérer, participer : parce que le réseau associatif n'existe que si les sapeurs-pompiers eux-mêmes le font.

Adhérer, c'est bénéficier de tout ce que le réseau associatif met en place, de l'Amicale à la Fédération Nationale, et c'est bien sûr indispensable pour les compétitions sportives associatives.

Participer, c'est s'impliquer, donner de son temps, de ses compétences et de son énergie dans les domaines qui nous tiennent à cœur. C'est ce qu'ont fait les organisateurs et les bénévoles de cette manifestation, et je tiens à les en remercier chaleureusement.

C'est avec enthousiasme que je souhaite une belle réussite aux Sapeurs-Pompiers de l'Aveyron, qui sans nul doute, préparent un très beau Championnat de Trekking. Bonne chance à toutes et à tous et que les meilleurs gagnent !

Vive le sport.

Patrice JOUET

**Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aveyron
Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Midi-Pyrénées**



**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
AVEYRON**



**UNION RÉGIONALE
SAPEURS - POMPIERS
MIDI-PYRÉNÉES**

Le Directeur du SDIS de la LOIRE:



C'est au cœur de **l'Aubrac** que le SDIS de l'Aveyron est ravi de s'associer à l'Union Départementale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France pour organiser l'édition 2026 du **Championnat de France de Trekking Sapeur-Pompier**.

Durant deux jours, vous serez nombreux, venus de toute la France, à parcourir en moyenne 30 kilomètres par jour sur des tracés exigeants, pensés par des organisateurs passionnés autour de **Laguiole**.

C'est toute la famille des sapeurs-pompiers qui se réunira dans l'un des plus beaux paysages de France pour porter haut les valeurs de notre corporation.

Sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires, personnels administratifs, techniques et spécialisés : chaque équipe de quatre athlètes pourra arpenter les sentiers sauvages de l'Aveyron, au milieu des pâturages d'altitude.

C'est un honneur de faire de cet événement un grand moment de cohésion. Au-delà de la compétition, le trekking incarne, l'entraide et le dépassement de soi et l'amour de la nature.

Comptant sur votre présence en nombre, j'aurai le plaisir de partager ce moment de fraternité à vos côtés.

Que ce défi sportif au pays de la coutellerie et de la gastronomie reste gravé dans vos mémoires !

Colonel HC Mickaël LECOQ

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Aveyron

*Service Départemental
d'Incendie et de Secours*



Aveyron

Le Président Conseil Départemental de la Loire :



Bienvenue en Aveyron, une terre où l'aventure prend tout son sens.

C'est un immense plaisir pour notre département d'accueillir cette édition 2025 du **Championnat de France de Trekking Sapeur-Pompier**.

Recevoir des représentants de tous les SDIS de France à **Laguiole**, au cœur du plateau de l'Aubrac, est pour nous bien plus qu'une fierté : c'est une évidence.

L'Aubrac n'est pas un simple décor de course ; c'est une terre de caractère, une steppe d'altitude aux horizons infinis où l'harmonie entre l'homme et la nature est restée intacte. En arpentant ses sentiers, entre les murets de pierres sèches et les forêts de hêtres, vous découvrirez un territoire qui exige l'humilité et le dépassement, des valeurs que vous, sapeurs-pompiers, incarnez au quotidien.

Au-delà de l'exigence sportive de ce championnat, je vous invite à vous laisser séduire par l'hospitalité aveyronnaise. À Laguiole, l'excellence de notre artisanat coutelier rencontre la générosité de notre gastronomie. Que vos efforts soient récompensés par la convivialité de nos villages et la force de nos traditions.

Le Département de l'Aveyron est fier de soutenir cet événement qui fait rayonner notre territoire tout en célébrant la solidarité et l'engagement. Je sais que les défis qui vous attendent sur les pentes de nos sentiers seront à la hauteur de votre courage.

À toutes les équipes, je souhaite une magnifique compétition. Que cette immersion sur les terres de l'Aubrac soit pour vous une source d'inspiration et un souvenir impérissable.

Arnaud VIALA
Président du Conseil Départemental de l'Aveyron



PROGRAMME

Les horaires pourront être modifiés en fonction des besoins de l'organisation.

JEUDI 9 SEPTEMBRE

- 14h - 19h : Accueil des participants au village Trekking.
Installation au camping - Retrait dossards .
- 19h00 : Ouverture officielle de la manifestation, discours, briefing et repas (Domaine de la Barollière)

VENDREDI 10 SEPTEMBRE

- A partir de 4h30 : Petit déjeuner (gymnase de Laguiole)
- 5h30 : Départ avec vos véhicules vers l'aire d'arrivée « Station de Ski du Bouyssou »
- 6h00 : Départ en bus de la Station du Bouyssou jusqu'au point de départ
- 6h30 : Briefing et consignes
- 7h00 : Départ de la course
- 19h00 : Débriefing jour 1 / Briefing jour 2 et repas (gymnase de Laguiole)

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

- A partir de 5h30 : Petit déjeuner (gymnase de Laguiole)
- 7h : Premier départ puis départ toutes les 30 secondes
- 18h30 : Cérémonie officielle, remise des récompenses (gymnase de Laguiole)
- 19h30 : Repas des terroirs, soirée de gala (gymnase de Laguiole)

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

- 7h : Petit déjeuner et départ des équipes pour leurs départements

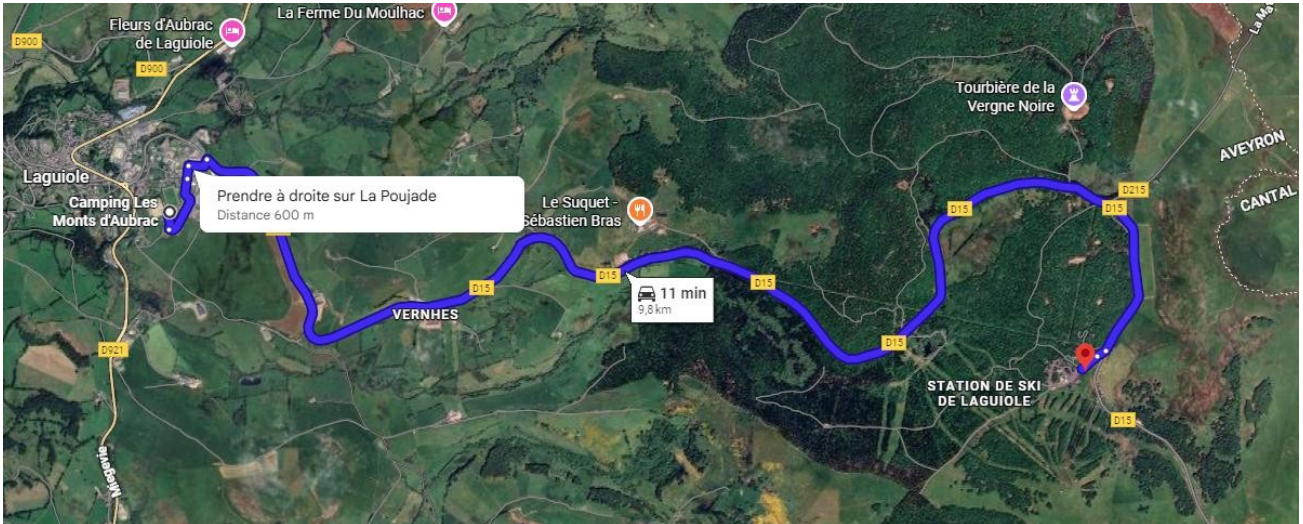
ACCÈS - HÉBERGEMENT



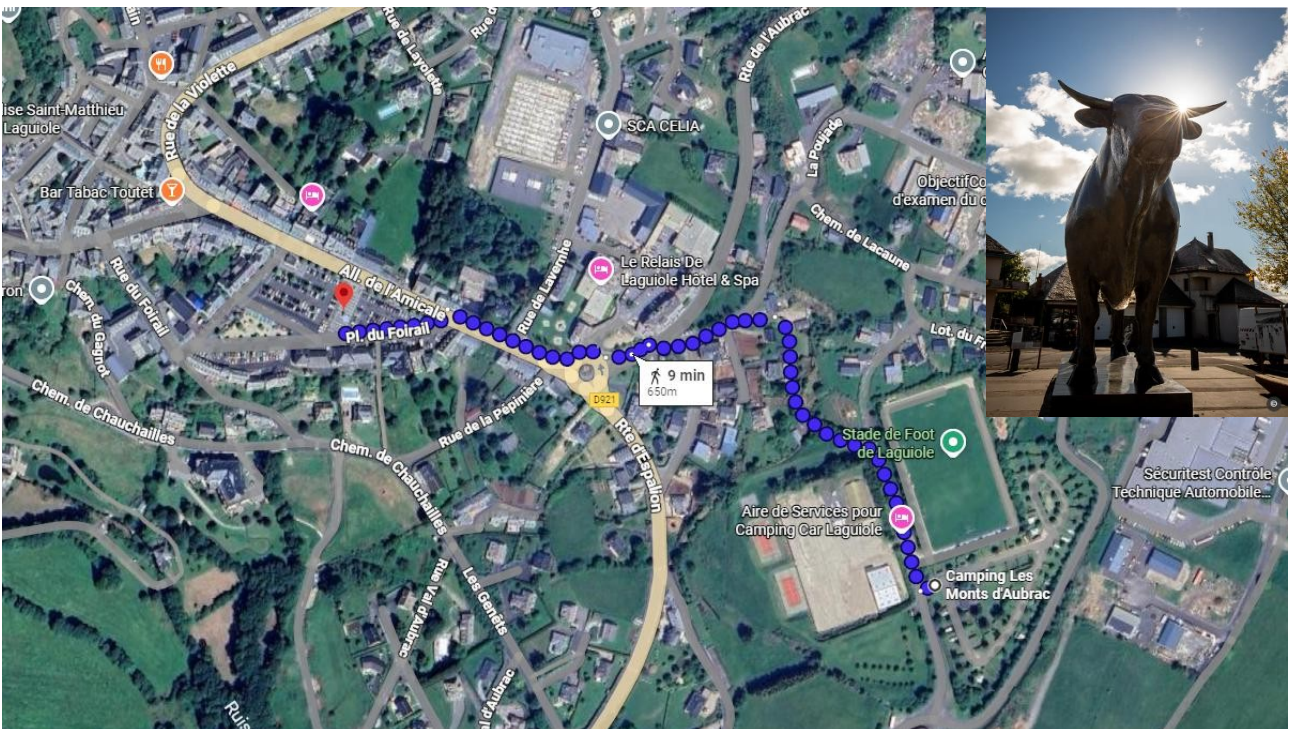
ACCÈS - COURSE

J1 : Parking des VTP sur l'aire d'arrivée, à la station de ski de Laguiole – C'est le lieu de départ des bus, à 6h00 précises.

<https://maps.app.goo.gl/rM6UaW7a8wd6DZY7>



J2 : Les VTP restent au camping, départ de la Place du Taureau de Laguiole <https://maps.app.goo.gl/XtxT1pDjGEzvbAM6>



RÈGLEMENT

Le championnat de France de Trekking sapeur-pompier 2027 est organisé par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Loire en partenariat avec le SDIS 42 sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Cette épreuve est réservée à des équipes composées de Sapeurs-Pompiers actifs, anciens, PATS, de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, des Marins Pompiers de Marseille et des Régiments d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile, ou tous les autres adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Article I. Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dans son intégralité par le seul fait de leurs inscriptions.

Tous les accompagnateurs et les bénévoles s'engagent à se soumettre aux articles 22, 23 et 25 par le seul fait de leurs participations.

Article II. Gestion des inscriptions

Le maintien des inscriptions et de l'épreuve est conditionné **par un minimum de 100 équipes inscrites au 30 avril 2027.**

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription dont le dossier serait incomplet, en absence de paiement ou arrivant après la date du 30 avril 2027.

Article III. Attribution des dossards et nombre d'équipes

Le nombre d'équipe est limité à 150. Il pourra être modifié par le comité d'organisation.

En cas de nombre important d'inscription, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'équipe d'un même département pour permettre une bonne répartition de la représentation nationale.

Chaque dossier complet réceptionné vaut inscription de l'équipe, tant que le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint.

Si le nombre maximum d'équipes est atteint, chaque dossier complet sera conservé en liste d'attente.

Article IV. Désistement avant l'épreuve

En cas de désistement, le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser les frais d'inscriptions, en l'absence de justificatifs recevables transmis par les concurrents. Toute annulation après le 30 avril 2027 ne donnera pas droit à remboursement.

La plateforme d'inscription en ligne permet les annulations d'équipes, ainsi que les transferts de dossards. Aucun transfert d'inscription ne sera effectué par l'organisation. Le transfert de dossard est autorisé sous réserve que le dossier du remplaçant soit complet.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sans l'accord du comité d'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Vous avez à votre disposition la plateforme pour faire cela correctement. Toute équipe disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Les transferts de dossards ou changement d'équipier se font en ligne directement sur le site des inscriptions.

Article V. Attestation médicale

Le règlement de la Fédération Française de Course d'Orientation s'applique à cette compétition.

Par conséquent, l'ensemble des participants doit être en possession soit :

- **D'une licence sportive FFCO**
- **D'une attestation médicale FFCO disponible sur UDSP42 onglet Inscriptions, avec Questionnaire de Santé nominatif rempli.**

A défaut nous accepterons les PPS « valides » générés sur Athle.fr.

Postérieurement à la délivrance d'un de ces documents, l'intéressé est par ailleurs tenu d'informer l'organisateur de tout évènement susceptible de mettre en cause sa capacité à participer à l'évènement.

Article VI. Préparation physique

Il est rappelé qu'une préparation spécifique est nécessaire pour arriver le jour de l'épreuve en bonne condition physique. C'est une épreuve d'endurance sur 2 jours mais chaque jour aura son lot de difficultés et de technicité. Il est important d'être conscient que vous allez évoluer en zone de moyenne montagne avec parfois des passages délicats sur chemin et hors chemin.

D'où l'importance de la préparation physique, du respect du matériel obligatoire et des règles de sécurité.

Article VII. Evolution de l'équipe durant l'épreuve

L'équipe est composée de 4 coureurs, les 4 coureurs sont indissociables : ils doivent franchir tous les points de contrôle et d'arrivée par équipe complète (sauf abandon ou blessure).

Article VIII. Condition de départ et horaires

Le départ s'effectue en ligne le premier jour et dans l'ordre inverse de l'arrivée de la veille le deuxième jour.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'heure et/ou le type de départ en fonction des conditions météorologiques ou organisationnelles de l'épreuve.

Le chronomètre s'arrête à la fin de chaque journée, lorsque l'équipe complète (sauf abandon ou blessure) a franchi la ligne d'arrivée ou par neutralisation de la course par l'organisation.

Les horaires :

Jeudi 9 septembre 2027

:

- 14h ⇒ 19h : Retrait des dossards et prologue
- 20h : Briefing

Vendredi 10

septembre 2027

- 6h00 : départ en bus au point départ
- 6h30 : briefing et consignes
- 7h00 : départ
- 19h : débriefing jour 1 et briefing jour 2

Samedi 11 septembre 2027 :

- 7h : premier départ puis départ toutes les 30 secondes

Article IX. Temps limite et délestage

Un temps limite est fixé pour chaque jour avec des points de délestage.

Après dépassement des barrières horaires indiquées par l'organisation à certains points de contrôles, les équipes concernées seront arrêtées ou délestées. Des pénalités de temps seront appliquées à ces équipes. (voir [art XXVI Pénalités](#))

Un délestage pourra également être mis en place en cours d'épreuve par l'organisation en cas de

dégradations soudaines des conditions de sécurité (conditions météo...)

Article X. Matériel

Chaque équipe utilise le matériel technique de son choix en dehors des obligations et des restrictions suivantes :

Matériels OBLIGATOIRES :

Individuel :

- Chaussures de Trail ou de Trekking avec des **semelles en bon état**
- 1 sac à dos
- Vêtements chauds composés à minima de 1 veste à manche longue, 1 coupe-vent, 1 bas long (leggings ou survêtement)
- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 lampe frontale
- 1.5 litres d'eau minimum
- Copie de la pièce d'identité
- Nourriture pour la journée
- 4 épingles à nourrice pour fixer le dossard ou porte-dossard

Collectif :

- Doigt électronique de chronométrage, fourni par l'organisation
- 1 boussole
- 1 altimètre
- 2 téléphones portables chargés (uniquement pour joindre le PC course ou pour être joignable par l'organisation durant l'épreuve) avec l'application Vikazimut installée.
- 1 porte carte
- 1 trousse de secours avec minimum : 2 rouleaux d'élastoplaste largeur 6 cm, 10 compresses, 4 dosettes d'antiseptiques, 1 bande. 2 plaques de double peau, ciseaux.

Matériel conseillé :

- 1 verre type Ecocup ou souple (pas de gobelets aux ravitos)
- Tire Tique
- Gants
- Bonnet
- Tour de cou
- Bâtons de marche
- Crème solaire
- Lunettes de soleil

Matériel INTERDIT :

-GPS

- Basket type tennis

Nota :

Lors de la remise des dossards, nous vous donnerons un document avec le matériel obligatoire actualisé en fonctions des conditions météo. Il n'y aura pas de contrôle des sacs lors de l'accueil.

Cependant, les sacs et équipements obligatoires des concurrents pourront être contrôlés à tout moment de la course par l'organisation et juste après la ligne d'arrivée. L'équipe en faute sera disqualifiée

En cas d'abandon d'équipier le matériel collectif doit être récupéré par les équipiers restants en course.

Article XI. Suivi live

Nous avons décidé de faire un Suivi Live de la course avec l'application Vikazimut.

Cette application permet de suivre les équipes engagées en temps réel. Elle ne servira pas de référence pour le chronométrage.

Il y a deux intérêts pour vous comme pour nous à l'utiliser :

- Nous savons à tous moments où vous êtes, ce qui peut se révéler d'une aide précieuse pour le déclenchement efficace des secours ou d'assistance en cas de nécessité, quelle que soit la météo.
- Vous pourrez faire le ReLive des courses de chacun pour voir quelle avait été la stratégie des gagnants ou de vos meilleurs ennemis.

Pour que cela ne soit pas trop contraignant, nous vous conseillons de :

- télécharger l'application avant de venir (Play store / Apple store)
- autoriser l'application à tourner en arrière-plan,
- charger votre téléphone (un seul par équipe avec Vikazimut),
- lors du briefing, nous lancerons le live tous en même temps,
- le ranger dans le sac et ne plus s'en occuper avant l'arrivée.

Article XII. Cartographie

Une ou plusieurs cartes au 1/25 000ème de la zone des épreuves seront fournies par l'organisation et distribuées avant le départ (aucune carte supplémentaire ne sera délivrée). La cartographie mentionnera l'échelle utilisée selon la taille des parcours.

Les zones d'accès interdites seront matérialisées en rouge sur la carte.

Article XIII. Balisage

Un balisage d'approche pourra être mis en place sur le parcours à proximité des passages obligatoires et des points de contrôles, à l'appréciation de l'organisation.

Article XIV. Emplacement des dossards

Les dossards devront obligatoirement être fixés de manière visible.

Article XV. Gestions des abandons

Un abandon pour fatigue ne peut s'effectuer qu'à un point de contrôle. Le coureur ayant abandonné le premier jour de course pourra reprendre la course le deuxième jour si son état le permet, mais la pénalité de temps de l'abandon de la veille sera maintenue. La reprise de la compétition le lendemain est conditionnée à une autorisation **de notre médecin de course**.

Article XVI. Élimination et Gestion des pénalités

Élimination :

- Non-respect de l'environnement en course et sur le site d'hébergement
- Équipement non conforme et matériel interdit
- Matériel obligatoire collectif ou individuel manquant
- Utilisation d'un passage interdit
- Pénétration dans une zone interdite ou biotope
- Non-respect des règles de sécurité
- Non-respect de l'état d'esprit amical de l'épreuve

Pénalité de temps :

- Abandon d'un coureur sur blessure ou fatigue : 2h/pers/jour
- Point de contrôle manqué ou passage dans le mauvais ordre : 2h
- Hébergement autre que dans les emplacements prévus par l'organisation : 2h/nuit soit 4h
- Les différentes modalités de pénalités concernant les délestages doivent être affinées et seront diffusées ultérieurement par l'organisation.

Article XVII. Organisation des secours

Un dispositif de premiers secours est mis en place par l'organisation le long du parcours, ainsi que sur la zone de départ et d'arrivée.

Le DPS sera assuré par l'UDSP 12 et un médecin de course sera présent les deux jours.

Le dispositif de secours sera en relation permanente avec le PC course.

Les demandes de secours doivent obligatoirement passer par le PC course (le numéro du PC course sera inscrit sur le dossard).

En cas de nécessité l'organisation fera appel aux secours publics via le PC course.

Article XVIII. Points de contrôle

Chaque point de contrôle disposera d'un responsable et pourra, après concertation avec le PC course, demander à un participant de cesser la course, s'il le juge trop fatigué pour poursuivre en toute sécurité.

Les points de contrôles seront répartis tout au long du parcours et constitueront des sites de pointage obligatoire pour les concurrents.

Le pointage est indispensable pour la sécurité des concurrents, il se fera à l'aide d'un doigt électronique que l'organisation vous fournira.

Chaque équipe doit obligatoirement passer les points de contrôles dans l'ordre. Si un point de contrôle est manqué par une équipe, elle est autorisée à faire demi-tour.

L'équipe n'est admise à pénétrer dans la zone du point de contrôle que lorsque les 4 coureurs sont présents physiquement au point de contrôle (sauf abandon ou blessure).

Article XIX. Classement

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées :

- Équipes féminines
- Équipes masculines
- Équipes mixtes

Pour préserver l'équité entre les coureurs, les équipes ligériennes seront classées dans un classement distinct.

Article XX. Réclamation

Toute réclamation doit être faite au maximum 30 minutes après l'arrivée de la dernière équipe, et à chaque étape par le responsable de l'équipe requérante auprès des membres du PC course. La décision sera sans appel.

Article XXI. Adaptation du règlement

Pour des raisons de sécurité et d'adaptation (météo), l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et le parcours. En cas de conditions particulières, l'annulation des épreuves est proposée en fonction de l'analyse Aléas/Enjeux par le directeur de course et validée par le comité d'organisation.

Article XXII. Assistance et aide extérieure

Aucune aide extérieure ne peut être apportée, ni même la présence d'un cinquième coureur sur le parcours, sauf autorisation écrite de l'organisation.

Toute utilisation de matériel non fixé dans la liste prévue à l'Article [Matériel](#) est interdite.

Article XXIII. Esprit et valeurs de l'épreuve

Cet article définit les règles et principes afin d'œuvrer pour un développement responsable de la manifestation.

Les organisateurs et participants s'engagent à mettre en avant les valeurs et l'éthique du sport, à respecter le milieu naturel accueillant la compétition et les sites regroupant les infrastructures nécessaires à l'organisation.

Cette course se veut être une rencontre sportive dans la bonne humeur, le respect des autres et de l'environnement.

Les organisateurs s'engagent à appliquer autant que possible les principes de recommandation visant un développement responsable et écologique de la manifestation par des actions concrètes dont :

- Respecter les parcelles avec troupeaux
- Respecter les clôtures
- Tri sélectif des déchets générés par l'évènement.
- Utilisation de matériaux, vaisselle et matériels divers recyclables ou consignés.
- Choix préférentiel de producteur locaux et favorisant des modes de production respectueux de l'environnement.
- Incitation au covoiturage,
- Nettoyage des différents lieux (départ, points de contrôle, point de ravitaillement, parcours de la course et arrivée).
- Utilisation limitée de l'eau et mise en place de toilettes écologiques en complément des installations existantes.

Les coureurs s'engagent à :

- Trier leurs déchets (lieux d'hébergement et de restauration).
- Ne rien jeter dans le milieu naturel (papiers, bouteilles, etc.)
- Jeter leurs déchets à l'arrivée et non sur le parcours.
- Favoriser le covoiturage.
- Éviter la détérioration des espaces naturels.
- Respecter les lieux protégés, respecter la faune et la flore, refermer les enclos.
- Limiter l'utilisation de l'eau de manière générale.

Article XXIV. Hébergement et restauration

L'hébergement est prévu au domaine de la Barollière

Les coureurs devront être autonome en tente et matériel de camping. Votre emplacement vous sera désigné à votre arrivée par l'organisation.

La restauration est organisée sur le site du lieu d'hébergement. Sont prévus les repas du jeudi soir jusqu'au dimanche matin **à l'exception du repas du samedi soir.**

Par tradition, le « repas des terroirs » aura lieu le samedi soir, chaque équipe apportera des produits locaux à faire déguster.

Article XXV. Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, du simple fait de leur participation à l'évènement 22ème Championnat de France de Trekking sapeurs-pompiers du 9 au 12 septembre 2027, les coureurs, accompagnateurs et bénévoles (ci-dessous nommés les participants) donnent à l'organisation, au SDIS 42, à l'UDSP 42 et à ses prestataires techniques une autorisation tacite, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de la durée totale de l'évènement.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. L'organisation et ses prestataires s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques dans tous support ou toute exploitation préjudiciable.

Chaque participant, reconnaît être jouir de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés à cet article. Le participant garantit que ni lui, ni le cas échéant la personne qu'il représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Inscription et paiement directement via le site :
<https://udsp42.com/>

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier sera complet et le règlement effectué.

Date limite d'inscription fixée au 30 Avril 2027.

Pour l'inscription, merci de lire attentivement les conseils suivants :

- Désigner un chef d'équipe
- Le chef d'équipe fait son inscription, coche la case « Créer un nom d'équipe » et inscrit le mail de ses équipiers durant l'inscription.

Inscription Trekking SP 2026 - 60.00Km Équipe

1. Informations personnelles 2. Options 3. Documents 4. Paiement

Civilité * Monsieur

Nom *

Prénom *

Date de naissance * Jour Mois Année

Genre * Homme Femme

Nationalité * France

Email *

Email (confirmer) *

Portable * France (+33)

Adresse 1 *

Adresse 2 *

Adresse 3 *

Code postal *

Ville *

Pays * France

Nom du contact en cas d'urgence *

Téléphone du contact en cas d'urgence * France (+33)

Club

N° licence FFA ou PPS

Créer une nouvelle équipe

Rechercher une équipe

Code équipe

Emails des coéquipiers

Vérifier ma licence

suivant

- Les coéquipiers reçoivent un email avec les infos nécessaires pour faire à leur tour leur inscription.
- **IMPORTANT** : Chaque équipier joint son Attestation ou sa Licence FFCO et procède à son règlement (éventuellement celui de son accompagnateur).
- Pensez à faire signer votre attestation d'appartenance à l'UDSP et nous le retourner au plus tôt directement sur votre dossier en ligne.
- Moyen de règlement : par CB directement sur le site d'inscription.

Les différents documents sont téléchargeables sur <https://udsp42.com/> onglet Inscriptions

FRAIS DES INSCRIPTIONS

Frais d'inscription : 540 € / équipe comprenant les frais de course, 3 nuitées, les repas chauds du jeudi et vendredi soir, les petits déjeuners du vendredi, samedi et dimanche matin, les ravitaillements et la soirée de gala. Des frais de plateforme s'appliquent à chaque inscription.

Accompagnateur : 60 € / personne comprenant les frais de gestion, 3 nuitées, les repas chauds du jeudi et vendredi soir, les petits déjeuners du vendredi, samedi et dimanche matin et la soirée de gala.

Frais de gestion: 10€ par équipe

Les consignes pratiques concernant l'accueil des participants, l'emplacement dans l'hébergement, le contrôle du matériel vous seront transmises par mail.

ATTENTION : places limitées à 150 équipes